PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le neuvième jour de mai deux mille seize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet

M. Judes Landry, maire de Cap-Chat

M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts

M. Yves Sohier, maire de La Martre

M. Dario Jean, maire de Marsoui

M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre

M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9375-05-2016 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte l'ordre du jour en retirant le point suivant:

8.3 Nombre d'utilisateurs des infrastructures de la ville de Sainte-Annedes-Monts

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9376-05-2016 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016 a été courriellé à chacun des maires le 6 mai dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 avril 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 avril 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9377-05-2016 TNO

Approbation du Rapport des impayés et déboursés directs

IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le Rapport des impayés et déboursés directs :

Paiements: 22 663,48 \$ Factures: 972,17 \$

TOTAL: <u>23 635,65 \$</u>

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part des correspondances qui suivent.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, CERTIFICAT D'AUTORISATION

À titre d'information, dépôt du certificat d'autorisation, ayant pour objet : Construction d'un mur de soutènement – route Saint-Joseph-des-Monts, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (réf. : MDDELCC/dossier n° 7430-11-01-0247901 – 401349010).

MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS, PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

À titre d'information, dépôt de la lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ayant pour objet *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, aide financière – volet principal, dossier n° 2016-00040-11-8,* datée du 31 mars 2016, signée par M. Jacques Daoust (numéro de référence : 20160329-56).

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS, AUTORISATION

À titre d'information, dépôt de la lettre accompagnée de l'autorisation relative à la construction d'un mur de soutènement de 15 m de longueur le long de la rivière Sainte-Anne du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (réf. : MFFP/dossier n° F11_2015-2016_57).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 30 AVRIL 2016

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 30 avril 2016* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9378-05-2016 TNO

Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, désignation d'un enchérisseur

CONSIDÉRANT QUE des immeubles situés sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, la MRC peut enchérir et acquérir ces immeubles situés sur son territoire par l'entreprise du maire ou d'une autre personne.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES:

- 1. mandate M. Dan Michel Lévesque, inspecteur régional, pour enchérir à la vente des immeubles situés sur les TNO de la MRC pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 9 juin 2016 ;
- 2. mandate M. Christian Pelletier comme substitut à M. Lévesque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>EAU POTABLE À LA SALLE DES LOISIRS DE CAP-SEIZE, ÉTAT DE</u> SITUATION

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait état de la situation concernant l'avancement des travaux pour le projet Remplacement du puits d'eau potable et l'ajout d'équipement de traitement à la salle des loisirs de Cap-Seize.

ROUTE SAINT-JOSEPH-DES-MONTS, ÉTAT DE SITUATION

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait état de la situation concernant l'avancement des travaux pour le projet Construction d'un mur de soutènement sur la route Bellevue et un mur de soutènement sur la route Saint-Joseph-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9379-05-2016 TNO

Route du Ruisseau-Landry, achat, engagement d'une firme d'ingénieurs, certificat d'autorisation

CONSIDÉRANT QU'un ponceau de la route du Ruisseau-Landry est défoncé :

CONSIDÉRANT QU'une intervention d'un ingénieur est nécessaire à cause d'un problème d'érosion le long de la route et en raison de la proximité du ruisseau.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

- 1. autorise l'achat de tuyaux pour réparer le ponceau de la route du Ruisseau-Landry et embauche un installateur ;
- engage une firme d'ingénieurs afin d'évaluer les travaux de correction pour le problème d'érosion et qu'elle dépose une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

- 3. paie les frais reliés à la demande de certificat d'autorisation, lequel montant sera prélevé dans le département *Entretien des chemins et des trottoirs* ;
- 4. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relativement à la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TABLEAU DE PARTAGE DES REVENUS DES PARCS ÉOLIENS

À titre d'information, dépôt du courriel de M. Allen Cormier, préfet, ayant pour objet *Tableau de partage des revenus de nos parcs éoliens*, daté du 25 avril 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9380-05-2016 TNO

FAIR, volet 4, approbation du projet

CONSIDÉRANT le projet présenté dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), volet 4, de 22 206,30 \$;

CONSIDÉRANT QUE le FAIR, volet 4, vise à supporter les municipalités locales :

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, alloue à la MRC de La Haute-Gaspésie une aide financière totalisant 130 000 \$, dont 10 000,00 \$ aux territoires non organisés de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'une mise de fonds de 10% du coût du projet FAIR, volet 4, est exigée ;

CONSIDÉRANT le montant de 9 238,30 \$ provenant du Fonds forestier ;

CONSIDÉRANT le montant de 1 857,00 \$ provenant des redevances des parcs éoliens ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux montants seront investis dans ce projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES:

- approuve le projet relatif à l'entretien des installations récréatives dans le secteur de Cap-Seize présenté dans le cadre du FAIR, volet 4, au coût total de 22 206,30 \$ et autorise son dépôt au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
- 2. contribue à une mise de fonds de 1 111,00 \$ pour ce projet à même le surplus des territoires non organisés de la MRC;
- 3. autorise M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétairetrésorier, à signer la demande d'aide financière pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9381-05-2016 TNO

Contrat d'entretien estival de la route Ruisseau-Landry, signature autorisée

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien estival de la route Ruisseau-Landry entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Village Grande Nature inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer

le contrat d'entretien estival de la route Ruisseau-Landry avec les représentants de Village Grande Nature inc., au coût maximal de 5 000 \$ par année, pour 2017, 2018 et 2019, lesquels montants seront prélevés dans le département *Entretien des chemins et des trottoirs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9382-05-2016 TNO

La résolution numéro 9382-05-2016 TNO n'existe pas.

<u>DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</u>

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose le *Rapport financier 2014* et le *Rapport de l'auditeur indépendant* des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2014 de Alphonse Bernard CA inc., lesquels rapports ont été transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SERGE CHRÉTIEN, il est résolu de lever la séance à 19 h 28.

Allen Cormier, préfet Sébastien Lévesque Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».